

Conseil municipal

Séance publique du Mercredi 14 avril 2021 à 17h (salle du foyer)

Présents

Anne Cabrié	Arnaud Ensenat
Eliane Galtier	Nicolas Faure
Francis Baudet	Claudette Fourcade
Guy Sabarthès	Nolwenn Millet Pion
Christine Cabantous	<i>Catherine Hortala</i> <i>Secrétaire</i>

Excusée : Anne Marie Soler

Absent : Thierry Papineschi

Ordre du jour

1. Présentation des budgets 2021
2. Vote des Taux d'imposition
3. Délibération à prendre pour l'attribution des subventions aux associations
4. Ecritures comptables aire de lavage
5. Opposition au transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité du Minervois au Caroux
6. Conventions pluriannuelles de pâturage (3 délibérations)
7. Convention restauration scolaire
8. Convention Concordia chantier international de jeunes bénévoles
9. Délibération demande de subvention Hors Programme FAIC 2021
10. Délibération demande de subvention Aménagement urbain espace public devant épicerie Phase 3
11. Délibération demande de subvention Hérault Energies
12. Délibération dossier MLI recrutement « service civique »
13. Questions diverses :
 - Point urbanisme
 - Information bâtiments zone artisanale

Introduction : adoption d'une motion suite au gel du 07 avril 2021 adressée au Gouvernement et demandant la mise en place d'un PLAN de SAUVETAGE pour les viticulteurs. La commune de Félines, épargnée, (on estime 10 % de dégâts) s'associe aux communes de l'Hérault pour cette motion.

Pour	Contre	Abstient
9		

1. Présentation des budgets 2021

Présenté par Mme Claudette Fourcade, Mme Anne Cabrié et la secrétaire de Mairie.

Pour rappel, le budget est un acte prévisionnel, un cadre donné aux dépenses et recettes du compte administratif.

Le budget de cette année est impacté par des mesures d'écritures comptables particulières exigées par la trésorière des finances publiques. Il nous est demandé d'intégrer le montant de l'aire de lavage (investissement de 197 647,73 € en 2019) en dépenses au budget principal. Cette nouvelle écriture nous est imposée et complexifie l'obligation que nous avons de donner un budget équilibré. Dorénavant le budget de l'aire de lavage n'aura que du fonctionnement tout comme le budget du CCAS.

Le Compte Administratif Principal

Le budget principal est de 1 457 853 €.

En fonctionnement

- les dépenses représentent 939 339 €. Elles comprennent les charges de fonctionnement général des services, les charges du personnel (incluant à partir du mois d'octobre un tuilage suite au départ à la retraite de Mme Catherine Hortala, la secrétaire de mairie, en fin d'année) et les charges exceptionnelles (dont 197 647,73 € relatifs à la nouvelle écriture comptable qui nous a été imposée avec l'aire de lavage).

- les recettes restent à peu près identiques à l'an dernier, une baisse légère est à noter avec la réforme de la taxe d'habitation, l'Etat reverse une compensation incomplète.

En investissement

- les dépenses et recettes sont de 518 514 € (tenant compte des 197 647,73 € de l'aire de lavage, écriture comptable qui nous a été imposée en recettes et dépenses investissement également), incluant aussi le report de l'année dernière.

Pour	Contre	Abstient
9		

Dont 300#

Opérations d'investissement

Intitulé	Dépenses	Subventions	Part communale	Calendrier
Restes à réaliser (à régler) Porte + fenêtres de La Poste + surplus Ralentisseurs	15 298 €		15 298 €	Déjà réalisé
Travaux du moulin (OP105) Réparation + signalétique	14 000 €	6 473 €	7 527 €	Juin 2021
Provision travaux en Régie (dont poteaux incendie et autres travaux et fournitures, peinture, béton...)	25 000 €		25 000 €	Etalés sur l'année
Abri des jeunes au City stade (OP134)	5 000 €		5 000 €	Printemps 2021 en régie
Aménagement voie douce – Cave (OP132)	5 000 €		5 000 €	Printemps 2021 en régie

Aménagement intérieur amovible du Cellier (OP129)	12 992 €	12 700 €	292 €	Podium en juin 2021
Hors programme départemental Patrimoine et voirie (FAIC)				
Aménagement intérieur maison des associations (OP128)	37 500 €	25 000 €	12 500 €	Dec. 2021-janv. 2022
Climatisation classe maternelle				Juin 2021
Rampe accès lotissement Régus/Lavandes				Automne 2021
Aménagement urbain phase 3 terrasse épicerie (OP130)	63 360 €	42 240 €	21 120 €	Sous réserve d'obtention de 80 % d'aides. Fin 2021-2022
Total	178 150 €	86 413 €	91 737 € + 3003 € de Restes à réaliser 2020	

La réparation de deux hydrants devant La Poste et à La Sallèle a été réalisée en régie pour un coût total de 150 € de fournitures alors qu'une entreprise avait établi un devis de 3 500 € pour le changement complet d'un seul poteau. Nous allons donc confier cette année la réparation des autres poteaux à Mrs. Gilbert Colin et Julien Chabbert.

Aménagement voie douce – Cave : cet aménagement, outre l'embellissement qu'il apportera à cette zone, sécurisera le stationnement devant la cave qui est à l'heure actuelle désorganisé et dangereux pour les piétons ou les enfants à vélo. Travaux prévus en régie : Redessiner un passage piéton, des lignes de stationnement, agrémenter de mobiliers urbains : jardinières, barrières (acier corten), banc.

Budget de l'eau

Les dépenses d'exploitation (comprenant entre autre un demi-salaire d'employé de mairie et l'eau distribuée aux compteurs facturée par le SIAEP) représentent 110 483 €.

Les recettes d'exploitation du même montant correspondent au montant d'eau utilisé et facturé.

Les dépenses d'investissement : Les dépenses prévues de réparation et maintenance s'élèvent à 67 798 €.

Pour	Contre	Abstient
9		

Les recettes d'investissement : 67 798 €. Tous les budgets doivent être présentés équilibrés en dépenses et recettes.

2026 est l'horizon auquel l'Etat retirera la compétence communale d'adduction d'eau potable. Il sera alors imposé aux intercommunalités de prendre la compétence d'eau potable et donc de fusionner les systèmes communaux, ce qui peut nous faire redouter la transmission de la gestion à une société privée. Afin d'éviter ce scénario, le SIAEP qui regroupe les communes du Minervois Héraultais se met au travail pour harmoniser les modes de gestions communales et assurer la totalité de la compétence Eau jusqu'à la distribution à nos robinets. Il faut structurer et présenter un syndicat fort et autonome en matière de gestion et adduction afin de conserver en local la gestion de l'eau potable. Le SIAEP a de réelles compétences techniques, de gestion et de rendement.

L'idée est de renforcer ce syndicat dès maintenant afin de conserver la compétence Eau au-delà de 2026.

Budget CCAS

Les dépenses ont été consacrées à des aides individuelles en raison de la crise sanitaire. Il n'y a pas eu toutes les manifestations habituelles consacrées aux aînés.

Le total du budget présenté (recettes et dépenses) est de 11 037 €.

Pour	Contre	Abstient
9		

Budget Aire de lavage

Comme expliqué plus haut, il n'y a plus d'investissement.

Les dépenses prévues sont de 1 000 € et sont des dépenses d'eau et d'électricité.

En recettes, les badges et la facturation de l'eau sont estimés à 1 000 €.

Pour	Contre	Abstient
9		

2. Vote des Taux d'imposition

Vote des taux inchangés, pas d'augmentation.

Le taux d'imposition des taxes locales du Département a augmenté. Concernant les taux communaux, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des Taxes foncières bâti et non bâti.

Suite à l'exonération des foyers de la Taxe d'Habitation, la Commune a perçu une compensation supérieure au montant qu'elle percevait du revenu des taxes d'habitation. Le trop perçu d'une valeur de 29 194 € apparaît en dépenses de fonctionnement dans notre budget principal et nous est donc repris (Ce montant est supérieur à celui de l'an dernier, ce qui laisse apparaître une légère baisse des recettes, à confirmer lors de la réception des recettes).

Pour	Contre	Abstient
9		

3. Délibération à prendre pour l'attribution des subventions aux associations

Les montants des subventions des associations sont restées identiques à celles de l'an passé excepté pour l'Association de gestion des événements municipaux et le CCAS. En effet, leur compte en raison du COVID et de leur impossibilité d'organiser les manifestations habituelles est en excédent.

Les 2 présidents des associations et un trésorier n'ont pas pris part au vote.

Autres associations du village ne percevant pas de subventions municipales annuelles

- **'La Farouche Compagnie'** : rencontre prévue avec Sabrina Chézeau lundi 19 avril pour la présentation de la nouvelle édition du festival Jours de Bulles et du projet collectif Graines.

- **'Au cœur des Etoiles'** : nous allons rencontrer Catherine Coole du bureau d'administration mercredi 28 avril pour une présentation de la deuxième édition du Sentier poétique.

Pour	Contre	Abstient
6		3

4. Ecritures comptables aire de lavage

Comme expliqué précédemment, la trésorerie de Capestang impose une absorption du budget de l'aire de lavage par le budget principal. 197 647,73 € ont été intégrés en dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement.

Dorénavant le budget de l'aire de lavage n'aura que du fonctionnement tout comme le budget du CCAS.

5. Opposition au transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité du Minervois au Caroux

Nous l'avons déjà votée en 2020 et la Communauté de communes du Minervois au Caroux nous demande de la revoter. La compétence Urbanisme n'est pas transmise à la Communauté de communes du Minervois au Caroux mais à Sud Hérault.

Pour	Contre	Abstient
9		

6. Conventions pluriannuelles de pâturage (3 délibérations)

Trois délibérations concernant :

- Benjamin Baudet et le champ des oliviers sous le Moulin sous forme de commodat, mise à disposition gracieuse du terrain. Benjamin Baudet assure l'entretien des arbres, fait la récolte des olives et autorise le pâturage.

- Suite au départ d'Arnaud Raes, nous transférons les conventions pluriannuelles contractées avec Arnaud Raes à Grégory Besnier.

- Mise à disposition sous forme de fermage des parcelles AV 74 AV 81 "Les Pradals", AE 107 "Pech Mégé" à Aurore Daguier (parcelles soustraites à l'ONF lors du dernier conseil municipal, soustraction validée par l'ONF). Son installation va demander des aménagements spécifiques, des clôtures solides et donc un investissement important (installation DJA), d'après la notaire le fermage est donc le plus adapté dans ce cas.

Pour	Contre	Abstient
9		

Ces conventions s'inscrivent dans une politique communale qui a pour objectif :

- l'entretien des espaces et le maintien du patrimoine,
- une production locale de viandes (agneau et porc à la vente),
- une production locale de légumes par l'acquisition d'un terrain pour maraîchage et l'installation d'un maraîcher avec l'accompagnement de L'Atelier Paysan.

Notre priorité est d'accompagner des éleveurs œuvrant pour une production dans le village en produits (viandes, légumes) mais aussi en services (centre équestre). L'épicerie et le restaurant Café Occitan, le Panier de Julie sont acheteurs potentiels de produits issus d'une agriculture ou d'un élevage du village (circuit court).

Cette politique que nous menons seuls depuis 10 ans et ce projet cohérent englobant et reliant les différents acteurs du village (Eleveurs, Agriculteurs, Atelier Paysan, Restauration/cantine, Epicerie, Mairie) **s'inscrivent complètement dans la dynamique et les idées de politique actuelle du Projet Alimentaire Territorial lancé par l'Etat.** A ce titre, nous pouvons prétendre à des accompagnements que nous sommes en train de solliciter auprès des partenaires tels que le Pays Haut Languedoc et Vignobles, le Civam Bio, le Département de l'Hérault, la Région, l'Etat...

7. Convention restauration scolaire

Dans le but d'assurer la restauration collective de la cantine de l'école municipale, nous allons recourir aux services de la SARL MOYA, boucher traiteur à Olonzac pour une alimentation en circuit court :

- les légumes proviendront du maraîcher d'Oupia et ne seront que des produits de saison et bio,
- la viande proviendra du prestataire M. Moya.

Le prix reste très raisonnable : 4,50 € le repas livré chaud.

La municipalité prendra en charge 1,5 € par repas. 3 € resteront à la charge des parents.

Pour les aînés qui le souhaitent, l'entreprise Moya peut livrer 3 fois par semaine un repas à réchauffer pour 8 € le repas. Ces repas seraient à commander mensuellement. Ils pourront bénéficier des mêmes aides (CAF, Département) qu'ils avaient avec Présence Verte.

8. Convention CONCORDIA chantier international de jeunes bénévoles

De la même façon qu'un chantier a été réalisé dans les années 90, (fouilles à Ventajou et la restauration du gîte), nous lançons un chantier international pour la réalisation d'un « pumphtrack » ou parcours à bosses en circuit fermé en partenariat avec l'association CONCORDIA et avec le soutien des services techniques de la municipalité.

Ce pumphtrack sera implanté au fond du parc d'arbres que nous avons plantés récemment et offrira un parcours à bosses pour tous les amateurs des 2 roues.

Ce chantier international de bénévoles aura lieu cet été du 11/08/2021 au 25/08/2021. 12 jeunes (15-18 ans) bénévoles (auxquels pourront se joindre deux jeunes du village bénévoles également) travailleront 5 heures par jour à ce projet, 5 jours par semaine. Ces jeunes seront encadrés par deux animateurs de l'association CONCORDIA. Ce projet apportera toute une dynamique et un brassage culturel au sein du village et au cœur de l'été.

Le coût du projet est de 5 500 €. Il est à la charge de la mairie.

Pour	Contre	Abstient
9		

9. Délibération demande de subvention Hors Programme FAIC 2021

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à demander des subventions au titre du FAIC 2021 pour le Hors Programme bâtiments et voirie communale :

- 8 736,80 € : réalisation d'une rampe d'accès au lotissement communal Régus/Lavandes
- 23 124,30 € : rénovation intérieure de la Maison des associations
- 6 870,99 € : amélioration énergétique de la classe maternelle

Pour	Contre	Abstient
9		

10. Délibération demande de subvention Aménagement urbain espace public devant l'épicerie Phase 3

Nous sommes seulement dans la phase de demande de subvention de ce projet consistant à aménager une placette devant l'épicerie, les accès, la végétalisation, l'éclairage et à installer du mobilier urbain. Les honoraires de l'architecte Mathieu Courtiade s'élèvent à 7 800 € TTC pour un chantier de 45 000 € HT. Ces travaux seront réalisés uniquement si nous obtenons 80% de subvention.

Pour	Contre	Abstient
9		

11. Délibération demande de subvention Hérault Energies

La compétence de l'éclairage public est détenue par Hérault Energie.

M. Francis Baudet, Mme Fourcade, Mme Soler ont lancé un diagnostic de notre éclairage public par le CEP (Conseil en Energie Partagé), le but étant de maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques des bâtiments municipaux et de l'éclairage public. Les devis ont été réalisés par le prestataire SOGETRALEC basé à Béziers. Dans le village, les travaux nécessaires pour un éclairage public maîtrisé, basse tension, s'élèveraient à 17 401,77 €. Le devis comprend :

- un point lumineux d'extension d'éclairage public au carrefour de la Route de Brama et des Rivières au niveau des maisons Escande/Brigido/Durand,
- la fourniture et la mise en place d'une horloge astronomique à Camplong pour mettre en place l'expérimentation « Mon hameau est beau la nuit »,
- des déplacements de points lumineux inutiles sur la route du cimetière et dans d'autres rues du village,
- des remplacements de néons par des LEDs.

Pour	Contre	Abstient
9		

Nous demandons une subvention à Sud Hérault pour ces travaux de modification de l'éclairage public pour un montant total de 17 401,77 €.

12. Délibération dossier MLI recrutement « service civique »

A partir du 1^{er} juin et pour une durée de 9 mois, nous accueillerons un jeune **volontaire en service civique sur la thématique de l'environnement.**

Il effectuera 24 heures de travail hebdomadaire.

Le coût sera de 100 € mensuels pour la Mairie.

Mme Soler en lien avec la MLI de l'Hérault a suivi ce dossier.

Pour	Contre	Abstient
9		

13. Questions diverses :

- Point urbanisme

La carte communale réalisée en 2009 se remplit très progressivement. Ce document d'urbanisme est la seule loi qui définit la constructibilité d'une parcelle et Sud Hérault, organisme instructeur en lien avec la DDTM et les services de l'Etat, n'autorise aucun écart à ce périmètre.

2 parcelles sont « à cheval » sur la limite de la carte communale, c'est-à-dire qu'une partie seulement du terrain est constructible. Pourtant Sud Hérault oppose des refus catégoriques alors que ces 2 parcelles sont situées au cœur d'une zone pavillonnaire avec des maisons tout autour. Ainsi, au lieu de déposer des demandes au cas par cas, il serait plus pertinent de redéfinir avec eux le tracé des limites qui coupent un terrain (sans changer le périmètre de la carte ni ajouter de nouveaux terrains) afin qu'il y ait cohérence avec la réalité concrète du parcellaire.

2^{ème} problématique : elle concerne les terrains initialement classés terres agricoles devenus constructibles. L'accès aux terrains privés doit être pensé et organisé par les vendeurs ou acquéreurs afin de desservir les différentes parcelles du terrain (voirie/réseaux/éclairage). Ces chemins d'accès ne sont pas la propriété de la commune ni à sa charge. Les acquéreurs de ces parcelles doivent en prendre la responsabilité et proposer un aménagement harmonieux et satisfaisant pour leur accès (écoulement des eaux, état du chemin...).

- Information Atelier Paysan

- Un prochain stage de 2 jours sera organisé en septembre : formation en auto construction et réparation d'outils agricoles alternatifs. L'Atelier Paysan est désormais labellisé par la Région Occitanie pour des formations plus longues. Nous espérons qu'elles puissent se dérouler à Félines afin qu'elles génèrent un peu d'activité et quelques retombées économiques pour le village.

- En juillet, l'Atelier Paysan a prévu une présentation de leur société coopérative d'intérêt collectif et des formations réalisées depuis 2 ans à la cave coopérative : une réunion publique ouverte aux habitants de Félines et une seconde avec les partenaires (bio Civam, Chemin cueillant et les domaines viticoles) seront programmées.

Cette activité de l'Atelier Paysan qui réimplante les technologies paysannes participe à la même dynamique que le Projet Alimentaire du Territoire évoqué supra au point 6.

« Séance clôturée à 19h40, l'ordre du jour étant épuisé »

Signatures des présents